

f) l'expression "p.c.", dans quelque colonne que ce soit de la liste A du Tarif, signifie "pour cent, ad valorem";

g) l'expression "tôles", appliquée au fer ou à l'acier, signifie un produit plat, obtenu par laminage, de quelque forme qu'il soit,

(i) ayant une largeur de plus de huit pouces mais d'au plus quarante-huit pouces, et une épaisseur de 0.23 de pouce ou plus, ou

(ii) ayant une largeur de plus de quarante-huit pouces et une épaisseur de 0.18 de pouce ou plus;

h) l'expression "preuve", "esprit-preuve" ou "alcool de la force de preuve" signifie tout alcool ayant la force de la preuve selon l'hydromètre de Sikes, savoir: l'alcool qui, à la température de cinquante et un degrés Fahrenheit, pèse exactement les douze treizièmes du poids d'une égale mesure d'eau distillée à la même température;

i) l'expression "caoutchouc" comprend le caoutchouc synthétique, que peuvent définir les règlements établis par le Ministre;

j) l'expression "feuilles", appliquée au fer ou à l'acier, signifie un produit plat, obtenu par laminage, de quelque forme qu'il soit,

(i) ayant une largeur de plus de douze pouces mais d'au plus quarante-huit pouces, et une épaisseur de 0.2299 de pouce ou moins, ou

(ii) ayant une largeur de plus de quarante-huit pouces, et une épaisseur de 0.1799 de pouce ou moins;

k) l'expression "feuillards", appliquée au fer ou à l'acier, signifie un produit plat, obtenu par laminage, de quelque forme qu'il soit,

(i) ayant une largeur de plus de huit pouces mais d'au plus douze pouces, et une épaisseur de 0.2299 de pouce ou moins, ou

(ii) ayant une largeur de huit pouces ou moins, et une épaisseur de 0.2030 de pouce ou moins;

l) l'expression "acier" signifie tout métal ou combinaison de métaux contenant cinquante pour cent ou plus de fer en poids;

m) un renvoi à une unité ou une mesure-étalon de poids, capacité ou extension, désigne l'unité ou la mesure-étalon canadienne, établie par la Loi sur les poids et mesures."

(L'amendement est adopté.)

M. le président suppléant: La résolution ainsi modifiée est-elle adoptée?

(La résolution ainsi modifiée est adoptée.)

Des voix: Il est dix heures.

L'hon. M. Fleming: Pour ce qui est du second point, le zinc, mon honorable ami a indiqué qu'il n'y a aucune objection de soulevée. Nous pourrions peut-être l'adopter ce soir?

L'hon. M. Chevrier: Si vous vous montrez bon garçon, nous l'adopterons.

L'hon. M. Fleming: Je suis toujours bon garçon, voyons.

M. Benidickson: J'y consentirais. Je n'ai pas dit, et je devrais probablement le dire, que, dans la mesure où j'ai pu comparer les vœux de la Commission du tarif avec les annexes à la résolution n° 2, je constate qu'il n'y a pas eu de déviation, c'est-à-dire que le rapport de la Commission du tarif a été accepté intégralement, tant du point de vue des définitions que du point de vue des taux. Est-ce exact?

L'hon. M. Fleming: C'est exact.

M. Argue: Dix heures!

M. le président suppléant: La résolution n° 2 est-elle adoptée?

M. Argue: Dix heures!

L'hon. M. Fleming: Le numéro 2 est-il adopté?

M. le président suppléant: Non.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Quels sont les travaux pour demain?

L'hon. M. Green: Demain, nous commencerons par la deuxième lecture du bill tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise; puis nous aborderons les résolutions concernant la loi sur le tarif des douanes; puis la loi sur les biens transmis par décès; la loi de l'impôt sur le revenu; le bill tendant à modifier la loi sur les compagnies de prêt; le bill tendant à modifier la loi sur les compagnies de fiducie. Après cela, nous étudierons les prévisions budgétaires du ministère de l'Agriculture.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

M. le président suppléant: La proposition d'amendement est-elle adoptée?

M. Benidickson: Ai-je raison de dire que la proposition d'amendement élimine tout simplement certaines définitions de mesures et que le pluriel est parfois utilisé là où il y avait un singulier, et qu'en outre, elle renferme une disposition visant les "tôles" et les "feuilles"?

L'hon. M. Fleming: Et un réaménagement de certains postes.

M. Benidickson: Cela n'a rien à voir à l'imposition du droit?

L'hon. M. Fleming: Non, pas du tout.

M. le président suppléant: L'amendement est-il adopté?